

DUPLICATA DU PERMIS DE CHASSER (Après perte, vol ou destruction du document vert)

DEUX DEMARCHES SUCCESSIVES

I. AUPRES DE LA PREFECTURE (OU SOUS-PREFECTURES) DU DEPARTEMENT DE DELIVRANCE D'ORIGINE

A. Compléter et signer le document intitulé **DEMANDE D'ATTESTATION PREFECTORALE**. Pour cela n'hésitez pas à demander à votre fédération les références de votre permis si vous ne les connaissez pas.

B. Transmettre ce document à la **PREFECTURE (OU à la SOUS-PREFECTURE)** qui vous a délivré votre permis de chasser initial.

ATTENTION : Joindre impérativement à votre demande la **COPIE RECTO-VERSO DE VOTRE PIECE D'IDENTITE** (carte nationale d'identité, passeport, pour les étrangers toute pièce en tenant lieu) ainsi qu'une **ENVELOPPE TIMBREE** libellée à votre nom et adresse.

A L'ISSUE DE CETTE ETAPE L'ADMINISTRATION VOUS TRANSMETTRA
L'ATTESTATION PREFECTORALE
JUSTIFIANT DE L'EXISTENCE D'UN PERMIS DE CHASSER A VOTRE NOM.

II. PUIS AUPRES DE L'O.F.B.

A. Se connecter au site internet <https://permischasser.ofb.fr/> et se laisser guider. Procéder au paiement de la redevance pour la délivrance du permis de chasser d'un montant de 30 € par carte bancaire ou par un virement indiquant dans son libellé votre nom de famille d'une part, et la mention « DUPLICATA ».

B. Imprimer le **CERFA N° 13944*06** pré-rempli intitulé « Déclaration de perte et demande de duplicata » obtenu à l'issue de la saisie en ligne et **penser surtout à le signer**.

C. Joindre au CERFA l'**ATTESTATION PREFECTORALE**, **1 PHOTO D'IDENTITE** au format 35x45mm, récente (<6 mois) et conforme à la norme en vigueur, une **COPIE RECTO-VERSO DE VOTRE PIECE D'IDENTITE** et, le cas échéant, une **PREUVE DU PAIEMENT**.

Attention : En cas de demande parce que votre permis est détérioré, joindre ce permis.

Envoyer le tout à :

**OFFICE FRANÇAIS DE LA BIODIVERSITE
UNITE DU PERMIS DE CHASSER
B.P. 20
78612 LE PERRAY EN YVELINES CEDEX**

VOUS RECEVREZ VOTRE NOUVEAU DOCUMENT SOUS CETTE FORME :



Une fois votre permis reçu, pensez à contacter votre fédération pour lui transmettre les nouvelles références de votre permis (nouveau numéro, date de délivrance).